



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.1

N° de la demande : 2010-2911
Demande : Conversion en homologation complète sans consultation
Produit : Fongicide agricole Echo 90DF
Numéro d'homologation : 29356
Matière active (m.a.) : Chlorothalonil
N° de document de l'ARLA PDF en français : 2006284

Contexte

Le fongicide foliaire Proline 480 SC (numéro d'homologation 28359) est actuellement homologué sous condition pour une utilisation dans les cultures d'orge, de canola, de pois chiches, de crambé maritime, de lin (graine de lin), de lentille, de moutarde orientale, de colza et de blé au Canada. Une demande visant à convertir l'homologation conditionnelle de ce produit en homologation complète est en cours d'examen (2008-3069).

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation du fongicide foliaire Proline 480 SC contenant la matière active prothioconazole (garantie : 480 g/L) en y ajoutant une nouvelle utilisation pour lutter contre la pourriture brune des cabosses (*Rhizoctonia solani*), la tache des feuilles (*Cercospora arachidicola*) et la rouille des feuilles (*Puccinia arachidis*) dans les cultures d'arachide. La dose actuellement proposée pour l'utilisation dans les cultures d'arachide (1 680 ml de produit/ha; 800 g m.a./ha) est supérieure à la dose maximale homologuée actuelle pour le fongicide foliaire Proline 480 SC (1 260 ml de produit/ha; 600 g m.a./ha).

Évaluation des propriétés chimiques

Le fongicide foliaire Proline 480 SC se présente sous forme de suspension contenant du prothioconazole à une concentration nominale de 480 g/L. Ce produit commercial a une densité de 1,17 g/cm³ et un pH de 7. Les exigences concernant les propriétés chimiques du fongicide foliaire Proline 480 SC ont été remplies.

Évaluations sanitaires

Aucune évaluation toxicologique n'est requise pour la présente demande.

L'utilisation proposée du prothioconazole dans les cultures d'arachide ne correspondait pas au profil d'emploi homologué. Les risques après traitement ont été évalués pour l'ajout des arachides comme nouvelle culture hôte sur l'étiquette du fongicide foliaire Proline 480 SC. Les ME acceptables ont été calculés pour les utilisateurs qui pénètrent dans des cultures d'arachide traitées. Aucun risque inacceptable n'est envisagé si les travailleurs suivent les instructions de l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Aucune donnée nouvelle sur les résidus de prothioconazole dans les arachides n'a été présentée à l'appui de l'élargissement du profil d'emploi de cette matière active sur l'étiquette du fongicide foliaire Proline 480 SC. Dans le cadre de la présente demande, on a évalué les données d'essai sur le terrain visant à mesurer les résidus dans les arachides. En outre, une étude sur la transformation des arachides traitées a également été évaluée pour déterminer le potentiel de concentration des résidus de prothioconazole dans les produits transformés.

Si l'on s'appuie sur les résidus maximums relevés dans les arachides traitées conformément aux directives d'étiquetage, les limites maximales de résidus (LMR) visant les résidus dans et sur les arachides et les produits transformés seront établies comme l'indique le tableau 1. Les résidus dans les produits transformés qui ne sont pas énumérés dans le tableau 1 sont englobés sous les LMR établies relatives aux produits agricoles bruts.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'a été réalisée parce qu'aucune donnée environnementale additionnelle n'était requise pour modifier l'homologation du fongicide foliaire Proline 480 SC visant à ajouter une nouvelle utilisation dans les cultures d'arachide.

Évaluation de la valeur

Au total, six essais d'efficacité menés aux États-Unis ont été présentés et examinés à l'appui des allégations concernant les maladies dans les cultures d'arachide. Aucune phytotoxicité n'a été signalée. Le fongicide foliaire Proline 480 SC permet de lutter précocement contre la tache des feuilles (*Mycosphaerella arachidis alt. Cercospora arachidicola*) lorsque les conditions sont modérément ou fortement favorables à la maladie. Par conséquent, l'allégation selon laquelle le produit permet de lutter précocement contre la tache des feuilles dans les cultures d'arachide est justifiée. Une allégation relative à l'élimination de la rouille des feuilles (*Puccinia arachidis*) dans les cultures d'arachide grâce à l'utilisation du fongicide foliaire Proline 480 SC à une dose de 365-420 ml/ha (175 g m.a./ha à 200 g m.a./ha) jusqu'à 4 fois par période de 14 jours est justifiée. Bien que l'utilisation à la dose inférieure proposée de 175 g m.a./ha n'ait pas été mise à l'essai, on s'attend à ce que le fongicide foliaire Proline 480 SC élimine la rouille des feuilles dans des conditions peu propices à la maladie. L'allégation selon laquelle le produit permet de lutter contre le rhizoctone commun - branche, pointe et cabosse - (*Rhizoctonia solani*) de l'arachide est justifiée sous condition, puisqu'un seul essai réalisé dans des conditions peu propices à la maladie a été présenté. Le traitement au fongicide foliaire Proline 480 SC a permis d'éliminer 74 % des cas d'infection de tige. L'allégation selon laquelle le rhizoctone commun est justifiée, à condition que des données corroboratives prouvant l'efficacité du fongicide foliaire Proline 480 SC sur cette maladie soient présentées à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

Rhizoctonia solani et *Puccinia arachidis* sont considérées comme des maladies de faible priorité, et *Mycosphaerella arachidis* (alt. *Cercospora arachidicola*) comme une maladie de priorité moyenne pour les producteurs canadiens. Toutefois, l'homologation du fongicide foliaire Proline 480 SC offrira aux producteurs d'arachide canadiens un autre outil pour gérer ces maladies.

Conclusion

L'ARLA a évalué les renseignements disponibles concernant le fongicide foliaire Proline 480 SC et les a jugés suffisants pour appuyer sous condition l'ajout de l'arachide à l'étiquette du fongicide foliaire Proline 480 SC. On recommande une LMR de 0,02 ppm pour englober les résidus de prothioconazole et du métabolite prothioconazole-desthio dans les cultures d'arachide.

Références

- 1857517 2010, Proline 480 SC - Control of fungal pathogens in peanuts, DACO: 10.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3,10.2.3.4,10.3.1,10.3.2,10.4,10.5.1,10.5.3,10.5.4
- 2004412 Revised Validation of Enforcement Method 1 12 11, DACO: 3.4.1 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.